

FORMATION MONTER, UTILISER, VERIFIER, REALISER LA MAINTENANCE ET RECEPTIONNER DES ECHAFAUDAGES DE PIED

Code produit : 4TP7 / Version : v1

ELEMENTS DE CONTEXTE

Arrêté du 21 décembre 2004

Article R4323-69 du code de travail :

Les échafaudages ne peuvent être montés, ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs ayant reçu une formation adéquate et spécifique
Décret du 7 mars 2008 et Art R 4141-15 du Code du Travail

FINALITE DE LA FORMATION

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- Montage façade avec console
 - Montage porte à faux,
 - Montage poutre de franchissement,
 - Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage
- Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 m.
- Réaliser la réception de l'échafaudage avant utilisation
 - Assurer la maintenance de l'échafaudage
 - Utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité
- Réaliser une réception d'échafaudage

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Toute personne désignée par le chef d'entreprise (pour son expérience et ses qualifications) pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21/12/04) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant pour sa propre activité. Cette personne est désignée par le chef d'entreprise.

- Toute personne ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition de mise à disposition d'un échafaudage monté
- Mais également toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.
- Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur des échafaudages de pied
- Expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages (utilisation et/ou montage)
- Être apte pour le travail en hauteur
- Maîtriser le français afin qu'il puisse comprendre la notice du fabricant
- Participant formé à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur

MODALITES

Durée : 21 heures sur 3 jours

Type : Présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Supports audio visuels adaptés (format POWER POINT + films) et support de cours remis à chaque participant
- Alternance entre théorie et pratique (montage et démontage), de stockage
- Utilisation de l'outil SYNERGIE BTP

Validation des acquis : QCM, tour de table, observation.

Sanction de la formation : A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (théorique et pratique) ils recevront une attestation de compétence validant leurs acquis.

Remise à chaque participant ayant suivi la totalité du programme d'une attestation de formation.

Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant référentiel CNAM R 408

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans le domaine

PROGRAMME

Se situer et être acteur de la prévention des risques

- Appréhender les enjeux de la prévention
- Identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs
- Communiquer et rendre compte
- Signaler les situations dangereuses
- Prévenir les risques

Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant

- Identifier les différents types d'échafaudage et leur domaine d'utilisation
 - Les éléments constitutifs de l'échafaudage
 - Le choix et la mise en œuvre des protections collectives de montage
- Comprendre et exploiter une notice du fabricant
- Préparer le montage
 - Balisage de la zone de chantier
 - Réceptionner et vérifier l'état du matériel
 - Choix des outillages et des EPI nécessaires
- Monter et démonter en sécurité une structure simple d'échafaudage de pied en prenant en compte toutes les phases du montage définies dans la notice

Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités associées

Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied et/ou assurer la maintenance

- Réaliser l'examen de l'état de conservation de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage
 - Absence de déformation, de corrosion, de jeu
 - Vérification de la présence de tous les éléments de fixation et de liaison
 - Vérifier l'implantation
 - Vérifier les calages, de stabilisation ou d'immobilisation
 - Vérifier la présence et la bonne installation des protections collectives
 - Vérifier la bonne tenue du chantier : absence d'obstacles, de désordre
- Rédiger un compte rendu de vérification

Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

- Choisir les EPI adaptés
- Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage
- Respecter les limites de charges
- Maintenir l'échafaudage en sécurité
- La coactivité sur les chantiers

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.